



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

plafond

Question écrite n° 33625

Texte de la question

M. Paul Salen attire l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur les risques de double emploi, avec les pôles de compétitivité, que présente la mise en œuvre des pôles territoriaux de coopération économique. Le Gouvernement vient de lancer un appel à projets destiné à soutenir l'émergence et le développement des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE). Les PTCE sont destinés à regrouper sur un territoire donné des initiatives d'entreprises et de réseaux de l'économie sociale et solidaire (ESS), associés à des PME responsables, des centres de recherche, des organismes de formation et des collectivités territoriales. Le Gouvernement annonce une enveloppe de 3 millions d'euros pour sélectionner entre 10 et 15 projets pouvant bénéficier d'un soutien financier compris entre 30 000 euros et 300 000 euros pour chaque projet. L'État ne pourra pas subventionner plus de 50 % des coûts éligibles. En même temps, les collectivités territoriales doivent cofinancer à hauteur de 20 % maximum. Les pôles de compétitivité eux sont toujours actifs et il est évident que les PTCE risquent, à terme, de faire double emploi avec un affaiblissement des ressources publiques qui seront dispersées sur plusieurs projets. Aussi, il lui demande ce que le Gouvernement compte faire pour éviter que la mise en place des PTCE ne s'accompagne de « doublons » avec les pôles de compétitivité.

Texte de la réponse

Le Gouvernement vient de lancer un appel à projets destiné à soutenir l'émergence et le développement des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE). Cette initiative est complémentaire de celle des pôles de compétitivité. Si ces deux dispositifs visent à favoriser l'innovation et la création d'emplois dans les territoires, les modalités et les critères concernés diffèrent : - les pôles de compétitivité soutiennent une stratégie collective de compétitivité par la recherche et développement (RetD) et l'innovation, en mobilisant sur un même territoire des entreprises, des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche. Au cœur des filières d'avenir mises en avant par le Gouvernement, les pôles de compétitivité sont un outil structurant de la politique industrielle ; - les PTCE soutiennent pour leur part une stratégie collective de développement local durable par l'innovation sociale, en mobilisant sur un même territoire des entreprises de l'économie sociale et solidaire et des entreprises commerciales, auxquelles peuvent s'adjoindre des centres de recherche, des organismes de formation ou encore des collectivités territoriales. Au cœur des besoins des territoires d'une société en mutation, les PTCE sont un outil structurant de nouveaux modèles économiques créateurs d'emplois non délocalisables.

Données clés

Auteur : [M. Paul Salen](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33625

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Égalité des territoires et logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7688

Réponse publiée au JO le : [5 novembre 2013](#), page 11622